



JOURNEE DE L'ADHERENT.E ET DE L'ELU.E

DU 14 MARS 2026

Bourse du travail de Paris, Annexe Turbigo, salle Léon Jouhaux

67 rue Turbigo 75003 PARIS

PROGRAMME

MATIN LES ELU.ES:

8h30 : Accueil petit déjeuner

9h00-9h15 Mot d'accueil du Président

9h15 tables rondes en plénière

9h15-10h00 : Elu.es de l'intérieur : CS et président.es commissions et de sections)
(Proposition d'intervenants : Bureau : Hugo PARTOUCHE, CS : Charlotte CAMBON, Pdt section : Zoé PONCELET, Présidente de la Commission environnement : Laure ABRAMOWITCH)

Présentation du travail des élus et du fonctionnement du CS, du bureau, des sections et des commissions : expérience/problématiques/propositions

10h00-10h30 : Paritarisme et CNBF

Présentation du travail au sein de ces instances et rappel de l'importance de la présence du SAF en leur sein.

CNBF Dorothee FAYEIN-BOURGEOIS

CPPNI : Antoine LAPLANE

Pause 15 min

10h45-11h30 : Elu.es tourné.es vers l'extérieur :

CNB : Amélie MORINEAU et David VAN DER VLIST et

MCO : Delphine MEAUDE : BORDEAUX et Cécile MONCALIS : Évry

Présentation du travail des élus et axes d'amélioration des échanger entre élus.

11h30-12h00 : Débats

12h00-14h00 : Pause déjeuner Buffet convivial : réservation obligatoire

APRES-MIDI : LES ADHERENT.ES

14h00- 16h00 Ateliers :

- **Vie des sections** (création / animation / échanges de pratiques / organisation des formations) (Eléna DE GUERAULT et Loïc BOURGEOIS)
- **Vie des commissions** (Animation / fonctionnement / investissement & groupe de travail / recours / CP) (Charlotte BONNAIRE et Elsa GHANASIA)
- **Moyens de communication du SAF intérieur/ extérieur :**
 - o Interne : quels canaux pour nos échanges en interne au sein du CS, des commissions, des sections, des groupes de travail : des canaux sécurisés au regard des sujets parfois sensibles et réflexion éthique sur les outils utilisés
Quels canaux transversaux pour une meilleure synergie entre élus et avec les adhérent·es
 - o A destination du public : quels canaux pour diffuser nos idées / comment communiquer efficacement et être visible (Camille LOYER LOZACH et Stéphane MAUGENDRE)

16h00-16h30 : Pause

16h30-17h00 : Présentation des outils du SAF

Pour rappel :

- kit formation
- modus operandi CP
- modus operandi des recours
- la charte
- VADEMECUM des sections
- base de données recours
- et si ok : le site

17h30 – 18h00 : RESTITUTIONS DES ATELIERS

18h00 : POT DE L'AMITIE (A PROXIMITE DU LIEU)



JOURNEE DE L'ADHERENT.E ET DE L'ELU.E

DU 14 MARS 2026

Le SAF est engagé contre les violences sexistes et sexuelles tant au sein de ses instances internes que lors de ses manifestations et formations. Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, vous pouvez adresser un mail à signalement@lesaf.org

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Venir au SAF pour réfléchir et débattre, débattre sereinement, débattre utilement. Oser prendre la parole, s'écouter et décider collectivement ou décider de ne pas décider...quels outils pour le débat ?

Compétences visées : amélioration des connaissances sur le fonctionnement du SAF.

Public visé et prérequis : réservé aux adhérent.es du SAF ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration..

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 et décision du CNB n° 2023-002 du 17 novembre 2023)

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIFPL !

Participation en présence : Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.